

NOTICE ATTESTATION D'ACCUEIL

***Vous souhaitez être avisé(e)
de la disponibilité de votre
attestation d'accueil.***

TEL :

.....

Courriel :

.....

.....

Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité

L'attestation d'accueil est un document officiel, établi sur papier sécurisé, rempli et signé par toute personne qui souhaite accueillir un ressortissant étranger venant en France pour effectuer un séjour à caractère familial ou privé n'excédant pas 3 mois.

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE

La demande est déposée à l'accueil de la mairie

La présence du demandeur (hébergeant) est obligatoire lors du RDV pour compléter et signer le CERFA. Une fois instruite l'attestation d'accueil ne pourra être remise qu'au demandeur.

Ne peuvent figurer sur la même attestation d'accueil que l'invité (hébergé), son conjoint et ses enfants mineurs (à l'exclusion de tout autre membre de la famille et a fortiori d'amis ou de proches).

DÉLAI D'OBTENTION : 2 semaines

JOINDRE LES PHOTOCOPIES

LES PIÈCES ORIGINALES SERONT DEMANDÉES LE JOUR DU RDV

***CE DOCUMENT DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RAPPORTÉ EN MAIRIE
LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE ACCOMPAGNÉ DES JUSTIFICATIFS
DEMANDÉS ET DE LEURS COPIES.***

**CONSTITUTION DU
DOSSIER**

**IDENTITÉ DE
L'HÉBERGEANT**

1 - JUSTIFICATIFS D'IDENTITÉ DE L'HÉBERGEANT (original +photocopie)

:

Vous êtes Français ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne dépourvu de titre de séjour

- ☐ une carte d'identité
ou
☐ un passeport

Vous êtes étranger

- ☐ une carte de séjour temporaire (en cours de validité et à la bonne adresse)
ou
☐ une carte de résident (en cours de validité et à la bonne adresse)
ou
☐ Récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjour précités ou
☐ Carte diplomatique ou Carte spéciale délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères

Pour les couples mariés

- ☐ le livret de famille

IMPORTANT : les demandes d'attestation d'accueil présentées par les titulaires d'une autorisation provisoire de séjour ou d'un récépissé de 1^{ère} demande de titre de séjour ou d'un récépissé de demande d'asile ne sont pas recevables.

**2 - JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ET DE SITUATION DE FAMILLE
DE
L'HÉBERGEANT (original + photocopie) :**

**JUSTIFICATIFS DE
DOMICILE**

L'hébergeant doit attester de sa qualité de propriétaire ou de locataire du logement dans lequel il se propose de recevoir le visiteur étranger en présentant :

- ☐ Un acte notarié de propriété ou attestation du notaire précisant la surface du logement
ou
☐ un contrat de location précisant la surface du logement ou
☐ une attestation de l'employeur pour les bénéficiaires d'un logement de fonction précisant la surface du logement et
☐ la dernière facture d'électricité ou de téléphone fixe, d'eau, de gaz ou la dernière quittance de loyer (pas de quittance manuscrite)

Attention : si vous êtes copropriétaire ou colocataire vous devrez, en plus, produire l'accord de l'autre partie accompagné de sa pièce d'identité ou à défaut de la photocopie.

3 - JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES DE L'HÉBERGEANT permettant de prendre en charge les frais de séjour de l'étranger au cas où celui-ci n'y pourvoirait pas :

JUSTIFICATIF
S DE
RESSOURCE
S

☐ 3 derniers bulletins de salaire du demandeur

- Pour les personnes retraitées :

☐ Déclaration fiscal des retraites

- Pour les personnes en congé parental :

☐ Attestation d'employeur, attestation CAF

TIMBRE FISCAL

Pour les personnes travaillant à leur compte :

☐ Attestation du comptable, déclaration de revenus

☐ Le dernier avis d'imposition

Un timbre fiscal de 30 € électronique disponible sur le site :

<https://timbres.impots.gouv.fr> ou chez un buraliste agréé. **Cette taxe est due pour chaque demande de validation d'attestation d'accueil et quelles que soient les suites réservées à la demande**

CAS
PARTICULIERS

Enfant mineur non accompagné des parents : Si la personne hébergée est un enfant mineur non accompagné des parents, fournir une attestation émanant du ou des détenteur(s) de l'autorité parentale, sur papier libre, précisant l'objet et la durée du séjour de l'enfant ainsi que la personne à laquelle il en confie la garde temporaire à cette occasion, à savoir l'identité du demandeur.

HÉBERGEANT

Nom :

(Pour les femmes mariées nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms :

... Situation matrimoniale :

Adresse courriel :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT ET SON OCCUPATION

Adresse (Bâtiment/escalier/étage/porte):

..... 78130 LES MUREAUX

☐ propriétaire ☐ locataire ☐ Autre (précisez)

Nombre d'occupants : ☐ conjoint ☐ enfants ☐ Autre (précisez)

- Surface du logement : m2
- Nombre de pièces d'habitation *Cuisine, salle de bain, WC non comptés*
- Moyen de chauffage : ☐ oui ☐ non
- Alimentation en eau chaude et froide ☐ oui ☐ non
- Evacuation des eaux usées ☐ oui ☐ non
- Cuisine ou coin cuisine
avec appareil de cuisson et évier ☐ oui ☐ non
- Une installation sanitaire ☐ intérieure ☐ extérieur
e
- un W-C ☐ oui ☐ non
- une douche ou baignoire ☐ oui ☐ non
- Installation électrique ☐ oui ☐ non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES ET L'EMPLOI

Profession :

Adresse de l'employeur :

Nature du contrat de travail ☐ CDI ☐ CDD ☐ autre

(précisez) Revenu net mensuel :euros (moyenne des 12 derniers mois)

ENSEIGNEMENTS ET JUSTIFICATIFS CONCERNANT L'HÉBERGÉ :

Justificatifs d'identité adulte

- ☐ Copie du passeport
- ☐ Copie de la pièce d'identité

Pour les mineurs

- ☐ Autorisation parentale
☐ Carte d'identité des parents

PRÉCISER LE LIEN DE PARENTÉ :

Nom

.....

(pour les femmes mariées (nom de jeune fille suivi du nom d'épouse))

Prénoms

.....

.. Date de naissance:/...../...../ Lieu de naissance

.....

Adresse :

.....

Nationalité : N° du passeport

..... Délivré le :/...../...../... par : Date de validité :

(Fournir la photocopie du passeport)

Accompagné(e) de son conjoint (nom, prénom, date de naissance, sexe)

.....

.....

Et de ses enfants (noms, prénoms, dates de naissance, sexes)

.....

...

.....

...

Durée du séjour :Jours Date d'arrivée le...../...../...../..... Date du départ

le...../...../...../..... (indiquer la période exacte du séjour chez l'hébergeant) **MAXIMUM 90 JOURS**

ASSURANCE OBLIGATOIRE

Une attestation d'assurance souscrite par l'hébergeant ou l'hébergé sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière. L'assurance doit couvrir, à hauteur d'un montant minimum, fixé à 30 000 €, l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris l'aide sociale, susceptibles d'être engagées pendant le séjour en France.

- ☐ J'entends assurer l'héberger
☐ Je n'entends pas assurer l'hébergé moi-même

L'attestation d'assurance sera exigée lors de la délivrance du visa et lors du contrôle à la frontière

**REFUS ET
RECOURS
ADMINISTRATIF**

Motifs de refus :

- l'hébergeant ne peut pas présenter les pièces justificatives exigées,
- l'étranger ne peut pas être accueilli dans des conditions normales de logement,
- les mentions portées sur l'attestation sont inexactes,
- les attestations demandées auparavant par le demandeur ont fait apparaître un détournement de procédure.

La décision de refus peut être explicite (écrite et motivée) ou implicite (silence gardé pendant plus d'1 mois par le maire).

Le demandeur peut former un recours devant le Préfet du département, dans un délai de 2 mois à compter du refus explicite ou implicite du maire.

Le recours administratif auprès du préfet doit être **obligatoirement** formé avant tout recours contentieux devant le tribunal administratif.

Le préfet peut soit rejeter le recours, soit valider l'attestation d'accueil.

Le silence gardé pendant plus d'1 mois par le préfet sur le recours administratif vaut décision de rejet.

Je soussigné(e)..... Certifie avoir pris
connaissance des informations contenues dans cette notice.

Fait à Vaux-sur-Seine, le

Signature de l'hébergeant(e)